

Le Luot

Bulletin Municipal

2026

N°4



Le mot du Maire

Page 3

L'état-civil

Page 9

Le budget

Page 10

Infos pratiques

Page 21

Le sommaire

<i>Page</i>	
3	<i>Le mot du maire</i>
4	<i>Le conseil municipal</i>
7	<i>Les élections 2026</i>
9	<i>L'état civil</i>
10	<i>Le budget</i>
14	<i>Souvenirs de 2025</i>
20	<i>Le quizz</i>
21	<i>Infos pratiques</i>
24	<i>Le plan de Le Luot</i>

Le mot du Maire



Chères Luotoises, Chers Luotois,

Pour la dernière fois, je vous présente mes vœux de maire. Après deux mandats, et je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée, j'ai décidé de ne pas me représenter.

Le Luot est une commune dynamique où il fait bon vivre. Ces dernières années, il y a eu de nombreuses naissances, cinq en 2023 et sept en 2024.

Dans une petite commune comme la nôtre, il faut trouver des solutions pour construire l'avenir tout en respectant la bonne santé de nos finances. Vous pouvez lire en page 12 et 13 ce qui a été réalisé.

Je remercie les équipes qui m'ont accompagné et ont contribué à cette réussite.

Il vous reviendra le 16 mars prochain d'élire la nouvelle équipe. Quelle qu'elle soit, je lui présente tous mes vœux de réussite.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une belle heureuse année 2026.

Daniel GUESNON

Le Conseil Municipal

Il est constitué de 11 onze membres élus au suffrage direct.

Le maire

Elu par le Conseil Municipal en début de mandat, il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal ; il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal.

Il exerce son pouvoir de police sur le domaine public comme sur le domaine privé de la commune, ainsi que sur les propriétés privées (il peut notamment enjoindre aux propriétaires de prendre certaines mesures).

Les adjoints

Tout comme le maire, ils sont élus en début de mandat. Les adjoints au maire ont un rôle particulièrement important au sein de l'équipe municipale. Responsabilisés par le conseil, ils assistent directement le maire dans un certain nombre de ses fonctions. Ils sont en général chargés d'une délégation particulièrement importante pour la commune et peuvent suppléer le maire dans un certain nombre de cas.

Les conseillers municipaux

Un conseiller municipal est un élu local qui siège au sein du conseil municipal d'une commune.

Son rôle principal est de représenter les habitants et de participer aux décisions qui concernent la vie locale.

Les services en mairie

Les secrétaires généraux de mairie mettent en œuvre sous l'autorité directe d'un maire les politiques publiques décidées par les élus locaux.

Leurs missions sont très variées :

- Conseils aux élus ;
- Affaires générales de la mairie : budget, comptabilité, achat public... ;
- Rédaction des actes administratifs : arrêtés municipaux, actes d'état civil, délibérations des conseils municipaux ... ;
- Renseignements et services à la population (état civil, urbanisme, élections...);
- Gestion des ressources humaines ;
- Gestion d'équipements ;
- Organisation d'évènements (repas des anciens, vœux du maire ...)

Horaires

La mairie est ouverte au public

- ✓ Lundi de 10h00 à 12h00
- ✓ Vendredi de 16h30 à 18h30

Les services techniques

Le métier d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural possède des missions diverses. Travaillant le plus souvent en autonomie, l'agent polyvalent surveille et entretient :

- Les espaces communaux tels que la voirie communale,
- Les espaces verts et naturels,
- Le cimetière (allées et monument aux morts)

Il peut être chargé de réaliser

- De petits travaux de maintenance de premier niveau des bâtiments
- De maintenir en état de fonctionnement les équipements de la commune, tout en veillant à appliquer les règles de santé, de sécurité au travail et de sécurité des usagers.

Associé aux évènements de la commune, il réalise de la manutention de matériels lors des animations locales et distribue des plis et des informations à la population.

Les élections municipales de 2026

Dates des élections

1^{er} tour : dimanche **15 mars 2026**

2^{ème} tour : dimanche **22 mars 2026**

Les inscriptions

La date limite d'inscription sur les listes électorales est le

- **4 février 2026 en ligne**
- **6 février 2026 en mairie**

Pour être inscrit sur les listes électorales, le demandeur doit remplir deux conditions cumulatives : avoir la qualité d'électeur et avoir une attache avec la commune.

- **Avoir la qualité d'électeur** : La qualité d'électeur est prouvée par des éléments cumulatifs. Sont ainsi électeurs :
 - - tous les nationaux français majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques ;
 - - tous les citoyens de l'Union européenne résidant en France.

Pour établir simultanément la preuve de sa nationalité, son identité et son âge, le demandeur doit présenter une carte d'identité ou un passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans. À défaut :

Preuve de la nationalité : acte de naissance intégral ou un extrait avec filiation de moins de 3 mois, certificat de nationalité française délivré par le greffe du tribunal judiciaire, déclaration d'acquisition de la nationalité française ou décret de naturalisation.

Preuve de l'identité : la carte de combattant avec photographie, la carte d'identité militaire avec photographie, la carte vitale avec photographie, la carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie, un permis de conduire sécurisé, le permis de chasser avec photographie, la carte d'identité de fonctionnaire, d'élu local ou parlementaire avec photographie

- **Avoir une attache avec la commune** :

- Attestation du domicile réel (facture de moins de trois mois au nom de l'électeur (d'eau, de gaz, d'électricité, assurance habitation, loyer...)) ;
- SOIT certificat d'hébergement de moins de trois mois + un justificatif de domicile et une copie de la carte d'identité de l'hébergeant ;
- SOIT apporter la preuve que l'électeur réside de manière continue depuis plus de 6 mois dans la résidence secondaire (comme la facture d'électricité qui démontre une consommation normale).

[Le vote par procuration](#)

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour des élections, vous pouvez donner procuration à une personne inscrite sur la liste électorale de Le Luot. Deux méthodes :

- ✓ Soit par internet, www.maprocuration.gouv.fr mais vous devez la faire valider au commissariat ou à la gendarmerie ;
- ✓ Soit aller directement au commissariat ou à la gendarmerie.

Cette année les dates limites pour déposer une procuration « papier » au commissariat ou à la gendarmerie sont :

- ✓ **Vendredi 13 mars 2026** pour le 1^{er} tour
- ✓ **Vendredi 20 mars 2026** pour le 2^{ème} tour

L'Etat-civil de 2025



Naissances

Eva Turpin	24 mars
Lou Zwartjes	28 mars
Alma Pontais-Marie	27 juin
Capucine Letellier	26 août

Bienvenue aux nouvelles luotoises



Mariages

Jean-Louis Fossel et Dominique Dumas	11 janvier
Jean-Claude Tessier et Catherine Folliot	26 avril
Gilles Legrand et Amandine Martin	25 octobre

Tous nos vœux de bonheur



Décès

Geneviève Colin	27 février
Jean-Pierre Chalmé	18 juin
Émile Legentil	8 décembre

Nous avons une pensée pour leurs familles et amis

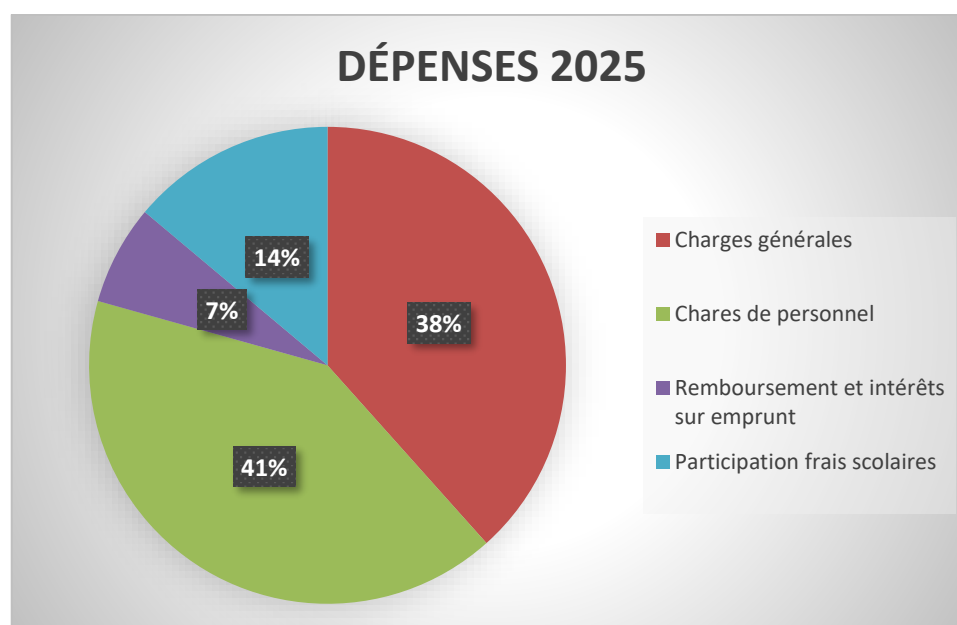
Le Budget

Compte Financier Unique (CFU) 2025

Établi en fin d'année, il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux ; charges générales, de personnel et financières (remboursement d'emprunt). Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations de l'état, des loyers et des locations de salles.

Dépenses

Charges générales	67 365.07 €
Charges de personnel	71 875.23 €
Remboursement et intérêts sur emprunt	11 871.97 €
Participation frais scolaires	24 370.49 €



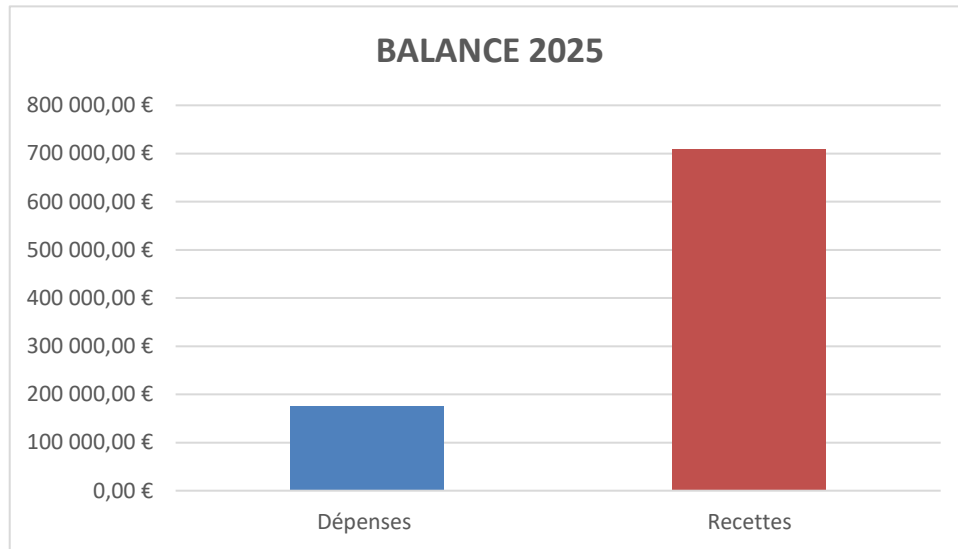
Recettes

Solde de 2024 :	475 281.99€
Impôts et dotations	207 551.23€
Loyers et location de salles	26 354.02€

Subventions 2025

- Amicale Société de chasse de Subligny : 50€
- Club de l'Amitié Luotoise : 280€
- Comité des Fêtes de Le Luot : 150€
- Une aide de **25€** par élève des écoles, collèges et lycées, résidants à Le Luot, dans le cadre de sorties pédagogiques avait été votée.

Balance 2025



Dépenses	175 482,76 €
Recettes	709 187,24 €
Solde	+ 533 704,48€

Les réalisations des mandats

2014

Éclairage de l'arrêt du car	3 648.00
Voirie	37 775.51
Conformité éclairage église	2 172.43

2015

Frais étude pour travaux de la salle	16 092.18
Marquage passage piétons	303.60
Enrobage à froid routes	200.82

2016

Construction de la salle de convivialité	258 905.91€
Achat mobilier salle	9 021.58€
Achat vaisselle	4 406.76€
Aménagement du jardin du souvenir dans le cimetière	1 450.00€
Remplacement du joug de la cloche de l'église	3 438.00€

2017

Plateaux ralentisseurs et abri bus	23 880.92€
Assainissement logements communaux rue Saint Louis	11 387.20€

2018

Aménagement petite salle	43 608.69€
Achat du terrain de Monsieur Ferron	1.00€
Achat du terrain de Monsieur Lechartier	1.00€
Travaux de voirie	16 569.02€
Achat illuminations de Noël	1 431.36€

2019

Changement des portes et fenêtres des logements communaux	8 771.40€
---	-----------

2020

Panneaux parking et salle	86.40€
Réparation toit petite salle	115.50€
Changement 1er portail cimetière	2 514.00€

Réfection voirie Allée des Peupliers et Champs des rues	8 185.80€
---	-----------

2021

Changement 2ème portail cimetièrre	5 127.27€
Pose grillage de protection du clocher de l'église	1 035.60€
Radiateurs logements communaux	1 139.09€

2022

Rénovation mairie et toilettes publiques	71 421.91€
Mobilier mairie et salle des mariages	4 681.41€
Réparation du toit du bar	434.50€
Refroidisseur pour le bar	1 908.66€

2023

Ordinateur et imprimante mairie	1 457.00€
Armoire frigo pour le bar	2 551.72€

2024

Réfection voirie	17 166.92€
Achat et pose d'un défibrillateur	2 115.30€
Achat illuminations de Noël	1 584.60€
Réparation toit et cheminée logement communal rue de l'église	1 932.63€

2025

Travaux de terrassement du parking	864.00€
Installation d'une microstation d'épuration pour le café	13 896.00€
Panneaux adressage	11 655.47€
Réparation du moteur de la cloche de l'église	916.80€

Souvenons-nous de 2025

Les vœux du maire



Les Luotois et les officiels sont venus nombreux ...



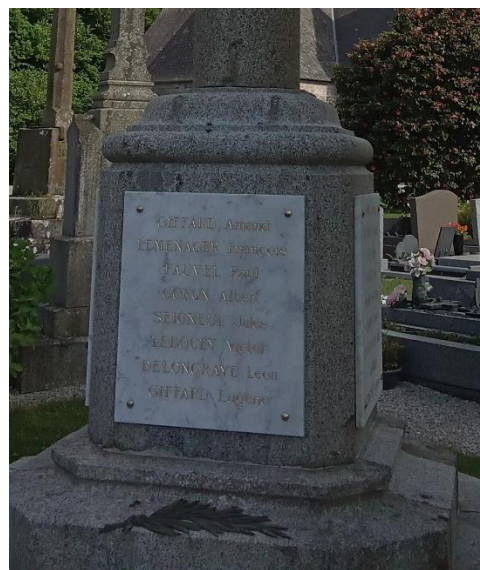
... pour assister aux vœux du maire.

La commémoration du 8 mai

Le monument aux morts a été nettoyé et les plaques commémoratives redorées à temps pour la commémoration.



Avant



Après



Ce fut une belle cérémonie, sous le soleil, en présence des conseillers municipaux.

L'adressage



L'adressage a été finalisé début juillet. Les panneaux des noms de lieu-dit et des rues ont été installés et les numéros distribués.

Quel est l'intérêt du plan d'adressage ?

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif la définition d'adresses normées pour l'ensemble des voies de la commune, qui se voient attribuer une dénomination, et les bâtis qui y sont situés, référencés par un numéro. Il s'agit d'un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services tels que les secours, le facteur ou tout simplement pour faciliter les livraisons.

La fête du 13 juillet



Crédit photo : Marie-Odile Ghesquière

Le dimanche 13 juillet, le comité des fêtes organisait sa fête communale annuelle avec un vide-grenier, qui a réuni 78 exposants, un méchoui le midi et un repas le soir, des animations au gré de divers stands, un feu d'artifice et un bal.



Denis Dulin, président du comité (ici à droite avec Alain Alexis devant une des structures de jeux pour les enfants) et cinquante bénévoles ont œuvré pour la réussite de cette manifestation malgré un petit passage pluvieux en fin d'après-midi.

Le 11 novembre



Le repas des aînés

C'est au restaurant du Parc que s'est tenu cette année le repas des aînés. Nos doyens étaient là, souriants,



Jacqueline Rigault



Roland Josseume (et son épouse Odile)



Et bien d'autres, anciens, conseillers ou invités qui ont contribué à faire de cette journée une journée de fête.

Les illuminations de Noël



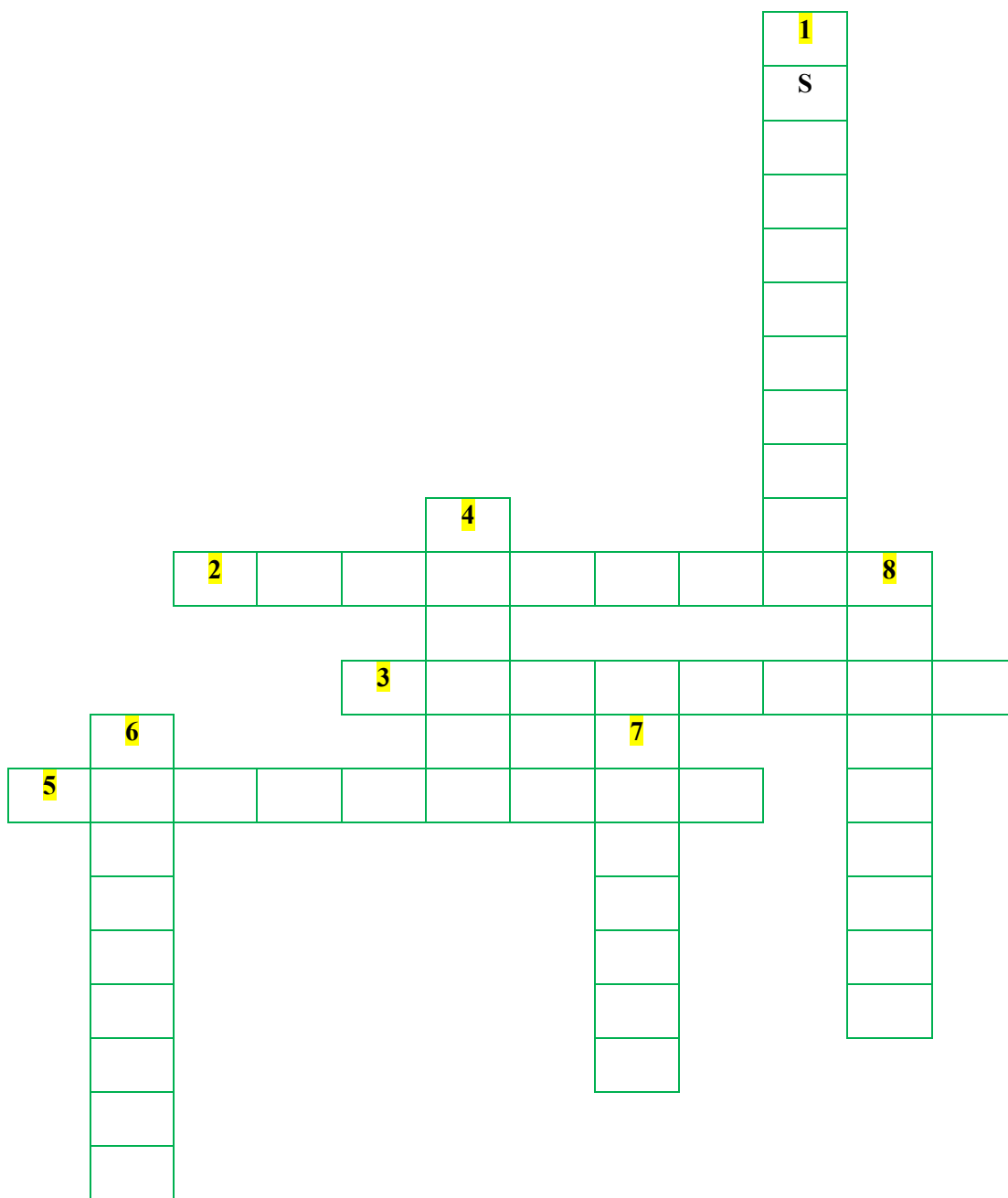
Comme chaque année, le Comité des Fêtes a illuminé le bourg.

La crèche



La commune participait au jeu des paroisses et la crèche a attiré de nombreux visiteurs.

Quiz (Réponses page 23)



- 1) Fontaine dans laquelle un roi de France fit boire son cheval
- 2) Lieudit ou maison
- 3) Bleu blanc rouge
- 4) Fut maire de 1800 à 1804
- 5) Lieudit ou hallebarde suisse
- 6) Une habitante de la commune
- 7) Proche de l'Okapi
- 8) Nait à Le Luot et épouse La Sée à Saint Jean de la Haize

Infos pratiques

Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères en porte à porte est le **jeudi**. Elles doivent être déposées la veille au soir dans des sacs plastiques transparents (disponibles gratuitement en mairie).



ATTENTION

En cas de jour férié,
la collecte est décalée
au lendemain.
Toutes les autres collectes
suivant le jour férié,
sont décalées d'un jour.

Déchèterie de Montviron

La Gare - Montviron
50530 Sartilly Baie Bocage
☎ 02 33 48 43 85

Horaires d'ouverture

	Du 15 avril au 14 octobre		Du 15 octobre au 14 avril	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	Fermée		Fermée	
Mercredi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	Fermée		Fermée	
Vendredi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h

- Sortie du dernier véhicule avant l'heure de fermeture.
- La déchèterie est fermée les jours fériés.

Les marchés à proximité

La Haye Pesnel Mercredi matin	Ponts Mercredi matin
Brécey Vendredi matin	Avranches Samedi matin
Villedieu-les-Poêles-Rouffigny Mardi matin et vendredi matin	Granville Samedi matin

Les artisans et commerçants

Menuiserie Yves Debroize 9 impasse de La Croix du Bourg La Croix du Bourg 50870 Le Luot ☎ 02 33 60 57 22	Maçonnerie Sylvain Gohin 3 impasse des Charentes Les Charentes 50870 Le Luot ☎ 02 33 48 36 94
Soutien aux cultures Vincent Dubois SARL DBS Agricole 1541 route du Porche 50870 LE Luot ☎ 06 87 86 14 55	Magnétiseur équestre et humain Clément PERRIN 300 impasse de La Murlière La Murlière 50870 Le Luot ☎ 02 50 06 17 80

Les gites et chambres d'hôtes

La Tanzanie <i>La Clef Décamp</i> 6 Le Champ des Rues 50870 Le Luot ☎ 06.63.48.79.54	La Merveille <i>M. Roger SCOT</i> 9 rue Saint Louis 50870 Le Luot ☎ 02 33 68 23 52
Gisèle DEHEZ (Chambres d'hôtes) 2 La Chère 50870 LE LUOT ☎ 06 87 02 10 67	

COMMUNE DE LE LUOT

